Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Retraite de mon épouse demande auprès de la CNAV

Par Visiteur

Bonjour,

Mon épouse vient de déposer sa demande de retraite auprès de la CNAV.
Nous avons élevé 6 enfants.
Durant une longue période, mon épouse a bénéficié de "l'assurance vieillesse des parents au foyer" (AVPF)
Nous apprenons que pour une mère qui a élevé plus de trois enfants, sa retraite est majorée de 10 % (secteur privé) et sa durée de cotisation est allongée de 8 timestres maximum par enfants élevés.
Ma question: dans le cas de mon épouse, ces dispositifs se cumulent-tils?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Durant une longue période, mon épouse a bénéficié de "l'assurance vieillesse des parents au foyer" (AVPF)
Nous apprenons que pour une mère qui a élevé plus de trois enfants, sa retraite est majorée de 10 % (secteur privé) et sa durée de cotisation est allongée de 8 timestres maximum par enfants élevés.
Ma question: dans le cas de mon épouse, ces dispositifs se cumulent-tils?

Votre épouse était-elle affiliée au régime général?

Très cordialement.

Par Visiteur

Effectivement, mon épouse était affiliée au régime général. Elle n'a jamais été fonctionnaire.
Cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis vraiment désolé de ne pas avoir pu vous répondre aujourd'hui mais j'ai eu des soucis de connexion internet.
Votre question étant délicate, je préfère y répondre demain en fin de matinée, début d'après midi.

Désolé pour le contre-temps.

Très cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je n'ai trouvé aucun texte interdisant le cumul assurance vieillesse des parents aux foyers et et la majoration de 10%.
Au contraire, si à l'inverse, je n'ai trouvé aucun texte précis autorisant ce cumul, un certains nombres d'éléments laissent à penser que celui-ci s'applique:

-Votre femme remplissant les conditions pour obtenir la majoration de 10%, elle y a droit dès lors qu'aucun texte

n'interdit expressément ce cumul.

-Ensuite, L'assuré titulaire de plusieurs avantages de vieillesse a droit à une majoration pour chaque avantage comme le dispose la CNAV.

Il serait judicieux que vous adressiez une demande à la CNAV de telle sorte que l'on pourrait discuter ensemble sur l'hypothèse d'un éventuel refus.

Très cordialement.

Par Visiteur

Je vous remercie.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je laisse la discussion ouverte au cas où vous souhaiteriez me tenir au courant et que je puisse assurer la suivie du dossier.

Très cordialement.